

LE PREMIER MINISTRE PARLE PENDANT QUATRE HEURES ET DEMIE

Il défend la politique de son gouvernement. — Pas d'éllections cette année. — L'emprunt du Pacifique Canadien. — Les statistiques. — Discours de M. Bourassa.

Ottawa, ("Le Devoir") — Le premier ministre, M. R.-B. Bennett, a démontré une fois de plus qu'il a autant de résistance physique et oratoire que le chef de l'opposition libérale, M. Mackenzie King. Celui-ci avait prononcé, lundi, un discours de quatre heures et demie, M. Bennett a prononcé hier, un discours de quatre heures et demie.

Ces constatations chronométriques sont d'autant plus à propos que jusqu'ici le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône a eu l'allure d'un marathon, tout au moins de ce que les sportifs appellent une course de longue haleine. Il est heureux pour les autres parlementaires que la suite du débat sur l'adresse soit maintenant réglée par le règlement qui limite les discours à quarante minutes.

Deux députés ont eu le temps de parler après M. Bennett et avant l'ajournement qui se produit automatiquement à onze heures: M. Robert Gardiner, député d'Acadia, qui conserve toujours son titre de chef des Fermiers-Unis de l'Alberta, ce qui équivaut au titre de chef de l'opposition d'extrême gauche, et M. Henri Bourassa, député de Labelle.

PAS D'ÉLECTIONS CETTE ANNÉE M. Bennett était tout à fait en forme et il a prononcé un excellent discours. De ses remarques du début, d'aucuns concluent que nous n'aurons pas d'élections générales cette année.

En fait, M. Bennett s'est borné à dire que les hommes d'affaires du pays ne peuvent pas à ce que des élections générales aient lieu immédiatement. Immédiatement, cela ne veut peut-être pas dire dans six ou sept huit mois.

Quoi qu'il en soit, M. Bennett a déclaré que certaines des décisions de son gouvernement qui ont été fortement critiquées ont été prises de plein droit et qu'il appartient au peuple d'approuver ou de condamner. Parmi ces décisions, le premier ministre a particulièrement souligné celles qui ont trait à l'accord du blé, signé à Londres l'été dernier, à l'établissement d'une banque centrale, à la garantie d'un emprunt de \$60,000,000 au Pacifique Canadien et à l'établissement des titres nobiliaires.

L'EMPRUNT DU P. C. A propos de la garantie de l'emprunt du Pacifique Canadien, le premier ministre a fait des remarques qui méritent d'être soulignées parce qu'elles éclairent d'un jour cru le brouillard qui se trouve versé le char de l'Etat. Le gouvernement fédéral a garanti un emprunt de \$60,000,000 au Pacifique Canadien pour empêcher que cette entreprise ne marque à ses obligations. Le crédit de tout le pays en est été trop fortement affecté.

"Il est difficile, dit M. Bennett, d'administrer ce pays où il faut de l'argent. Le pays a des revenus limités et pas de richesse accumulée. Pendant la guerre, nos gouvernements ont engagé l'avenir sans paraître se rendre compte de l'étendue des obligations assumées."

M. Bennett, qui s'y connaît en fait de dollars, note que la guerre nous a coûté \$3,000,000,000 et l'établissement de quelques réseaux ferroviaires, un autre milliard de dollars. Quand il s'agit de dépenser, a-t-il dit, c'est tout à fait différent. Nous en sommes à l'heure pénible des échéances à rencontrer et malheureusement cette heure coïncide mal, au moment où le monde, frappé du même mal que nous, traverse une crise terrible.

LES STATISTIQUES Le discours de M. Bennett se fondait, comme d'ailleurs celui de M. Mackenzie King, sur une assiette de statistiques. Le chef libéral avait mis en doute l'exactitude des statistiques officielles. Le premier ministre a pris une bonne heure, en commençant, pour établir que les statistiques officielles sont compilées aujourd'hui de la même façon et par les mêmes gens que du temps des libéraux.

Après cela, M. Bennett a entre-tenu la députation de divers sujets; les accords de la conférence impériale d'Ottawa, les accords commerciaux conclus subsequmment avec des pays qui ne sont pas de l'Empi-

re, la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, l'accord conclu à Londres, avec divers pays à propos du blé et des emblavures, le crédit rural, le secours aux chômeurs, la banque centrale, les titres nobiliaires, la commission d'enquête parlementaire sur les méthodes injustes en affaires, les rapports des journaux.

RAPPORTS DE JOURNAUX INEXACTS

Dans son discours, M. Mackenzie King avait abondamment cité des extraits de journaux, notamment des rapports journalistiques de discours du premier ministre. Celui-ci prétend que les rapports en question ne sont pas exacts. Cette fois tout de même il ne blâme pas les journalistes. Il comprend qu'il ne soit pas possible de rapporter en quelques colonnes le texte intégral d'un discours de quarante ou cinquante minutes.

Si encore les discours de nos chefs politiques se limitaient toujours à 40 ou 50 minutes. Il arrive que ces discours soient de quatre heures et demie.

M. Gardiner a fait un discours sans éclat. Son sous-amendement en constitue la partie essentielle. Le chef d'extrême gauche semble favorable à la C.C.F. Il réclame une banque centrale et une meilleure répartition de la richesse.

M. BOURASSA

Le discours de M. Henri Bourassa, le dernier de la soirée, a causé, par contre, une forte impression. Le député de Labelle a fait un appel aux gens de tous les partis pour qu'ils mettent fin sans tarder à leurs petites guerres de partisans. Il ne devrait pas s'agir pour l'heure de savoir si ce sont les rouges ou les blancs qui remportent le pouvoir, ou encore les gens de la C.C.F., mais de trouver le moyen d'établir un régime social qui se fonde sur la justice, l'équité et la charité. En passant, M. Bourassa a dit que le programme de la C.C.F. contient pas mal de bonnes choses et que cela mérite d'être pris en considération. Il a déposé de dix traités au trust électrique de Montréal, affilié à la Royal Bank ainsi qu'au Montréal Trust, et aussi au trust du charbon de M. le sénateur Webster.

Mais tout cela n'était qu'en passant. M. Bourassa a surtout insisté sur la nécessité, à l'heure actuelle, d'obtenir la coopération des gens de bonne volonté appartenant à tous les partis. La coopération est nécessaire entre les gouvernements, fédéral, provinciaux et municipaux, entre tous les groupes de la société.

M. Bourassa a insisté encore sur le sort pitoyable de la petite bourgeoisie, des petits propriétaires dans la crise actuelle et il a demandé au gouvernement de penser à eux en préparant son prochain budget.

Les galeries de la Chambre des Communes étaient encore remplies quand M. Bourassa a parlé. La plus part des députés de droite, de gauche et d'extrême gauche étaient à leurs banquettes. La députation présente a vivement applaudi l'orateur.

LES FRUIT-A-TIVES SOULAGERENT MERVEILLEUSEMENT... DIT UNE VICTIME DE LA CONSTIPATION

AFIN que d'autres bénéficient de son expérience, Mme Williamson, d'Edmonton, a bien voulu dire tout le soulagement que les Fruit-a-tives lui ont donné de la constipation. Comme preuve positive, elle atteste devant notaire: "Je fais serment que je souffrais de constipation depuis l'âge de douze ans. Je ne me suis jamais sentie bien avant de commencer prendre des Fruit-a-tives, et maintenant, je puis dire en toute sincérité qu'elles m'ont donné un merveilleux soulagement. J'ai retrouvé la joie de vivre, et à tous ceux qui sont affligés du mal qui me faisait souffrir, je conseille fortement les Fruit-a-tives."

Flora Williamson, Edmonton, Québec. Une déclaration sous serment à l'effet de ce qui précède a été faite devant notaire, à Montréal, le 4 novembre, 1933. Original au dossier. Fruit-a-tives 28c et 58c à toutes pharmacies.

QUELQUES REFLEXIONS

APRES LA RETRAITE DU R. P. O. LACOUTURE, S. J.

A son fidèle disciple Timothée, saint Paul faisait cette exhortation: "Je t'avertis de ramener la grâce de Dieu, que tu as reçue par l'imposition de mes mains". (Tim., II, ch I, v. 6).

Ces paroles de l'Apôtre s'adressent à nous tous, prêtres du Seigneur. Elles sont en réalité, l'écho de la voix de l'Esprit-Saint lui-même. C'est "la volonté de Dieu" que nous soyons des saints.

Nous ne l'ignorons pas: rien n'est plus propre à "ramener la grâce de Dieu" que les exercices spirituels. Nous le disons même souvent aux âmes qui nous sont confiées.

Le succès des retraites fermées dans tous les diocèses est dû pour une bonne part, au zèle du clergé en faveur de cette œuvre.

L'Encyclique "Mens Nostra" exprime le vif désir de Sa Sainteté Pie XI "de voir se répandre dans le clergé séculier et régulier", comme "parmi la masse de laïques" catholiques" les pratiques des exercices spirituels.

Le Saint Père "approuve loue et recommande" la méthode de saint Ignace, "qui a, pendant près de quatre siècles, porté des fruits innumérables de sainteté".

Dans notre pays, elles sont déjà nombreuses ces maisons de retraite, où se suivent ces pieux exercices. Nous les devons aux dignes Fils d'ignace de Loyola et à d'autres Congrégations religieuses également bien connues, qui tous ont droit à une grande reconnaissance.

Le clergé canadien est particulièrement heureux de profiter des avantages spirituels que lui offrent, depuis deux ans, les dévotés Directeurs de la Villa Manrèse et de la Villa Saint-Martin. Plusieurs fois par année, ils daignent recevoir dans leur cénacle respectif les membres du clergé séculier et régulier.

Ces retraites sacerdotales durent huit jours. Elles se font dans le plus parfait silence "In silentio Dominum". Le R. P. O. Lacouture, S. J., en est le prédicateur.

A l'heure actuelle, 600 prêtres et religieux ont suivi cette retraite. La manière originale et franque de l'accent si apostolique du Père Lacouture, font trouver courtes des heures qui, à première vue, pourraient sembler longues.

Les disciples d'Emmaüs se dirent l'un à l'autre: "Est-ce que notre cœur n'était pas brûlant en nous, lorsqu'il nous parlait". Les retraitants du Père Lacouture éprouvent la même impression.

Il est si admirable et si touchant le plan de Dieu sur le monde, sur chaque âme en particulier! Jésus nous le montre dans son Evangile. Le Père Lacouture prêche l'Evangile. Il en explique le sens profond. L'amour, qui doit inspirer tous nos actes, ne saurait compter sur les délicates distinctions entre le véniel et le mortel.

Cet amour généreux, cet amour "sans limite" ne fait que répondre au désir du divin Maître qui a dit: "Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait".

Nous devons donc agir "en dieux", non pas en hommes. "Que celui qui est juste, se justifie encore".

La retraite du Père Lacouture dispose grandement les âmes sacerdotales aux saintes ascensions. Saint Paul disait à son disciple: "Sache qu'il viendra des temps difficiles". Et il l'invitait à le suivre dans sa doctrine, dans sa conduite, dans sa foi, dans sa charité, dans ses souffrances.

Pour accomplir un ministère efficace, par les temps difficiles que nous passons, le prêtre a besoin d'une ferveur toute apostolique. Les retraités du Père Lacouture nous apparaissent comme providentiels.

Des retraitants

Dates des retraites, en 1934 — Janvier: du 10 au 19, Villa Martin. Janvier: du 23 au 1er février, Villa Manrèse. Avril: du 10 au 19, Villa Manrèse. Avril: du 24 au 3 mai, Villa St-Martin. Juin: du 21 au 30, Villa Saint-Martin. Juillet: du 3 au 12, Villa Manrèse. Août: du 6 au 15, Val Racine, Chl coutin.

REGLEMENTS DU HOCKEY

Voici quelques règlements concernant le hockey, qui pourront être utiles aux amateurs, en leur permettant de mieux suivre ou de mieux comprendre les parties auxquelles ils assistent:

Avant et après une partie, si quelque plainte s'élève, elle doit être faite par le gérant du club au gérant de la Ligue qui verra à la transmettre à l'Association. Pendant une partie, si un joueur ou un club a juste sujet de se plaindre, il devra le faire à l'un des arbitres par l'entremise seulement de son capitaine. L'arbitre verra alors si telle plainte nécessite un protêt à l'Association ou bien si elle mérite seulement d'être apportée à l'attention immédiate du gérant de la Ligue.

Énumération de quelques punitions susceptibles d'être données: MINEURES, Deux minutes: 1 Tenir la rondelle avec mains ou gants; 2 Tenir adversaire de quelque manière; 3 Faire tomber ou assaillir adversaire; 4 Flâner ou user d'interférence; 5 Envoyer délibérément rondelle hors du rond; 6 Bloquer avec hockey des deux mains; 7 Accrocher avec hockey ou le porter en l'air; 8 Deuxième offense d'interférence sur "face-off"; 9 Joueur remplaçant un autre trop tôt; 10 Faute d'anti-défense ou de retard dans le jeu; 11 Changer de position pendant un "face-off"; 12 Se battre, si l'on n'est pas l'agresseur; 13 Donner un "body-check" trop près de la bande; 14 Jeter bâton dans zone défensive ou neutre; 15 Donner un violent "body-check" sur la bande; 16 Causer blessures en faisant tomber ou par "cross-check"; 17 Commencer une bataille; 18 Porter hockey en l'air et blesser quelqu'un.

M. B. — Deuxième majeure: dix minutes: Troisième majeure: balancer de la partie au pénitencier MAUVAISE CONDUITE, Dix minutes (Substitut alloué): 1 Langage abusif ou déplacé envers un officiel de la Ligue; 2 Conduite très répréhensible, comme montrer à la foule son mécontentement de la décision d'un arbitre ou juge.

PARTIE, balance de la partie. 1 Causer délibérément blessures; substitut alloué après 20 minutes; 2 Tenter de causer blessures à l'officiel ou spécialiste; substitut alloué; 3 Donner ou tenter de donner coup de pied à adversaire; substitut alloué après 20 minutes; 4 Causer de l'interférence aux officiels; substitut alloué.

N. B. Tout gérant ou entraîneur retenu ou frappant un officier, sera suspendu de la partie et devra quitter la boîte des joueurs. FACE-OFF Mise au jeu de punition. 1 Gardien de buts ne jetant pas rondelle immédiatement, ou la jetant en direction des buts opposés; 2 Tout joueur en défense tombant sur rondelle en dedans de 10 pieds de ses propres buts.

HORS-JEU. 1 Joueur acceptant une passe dans sa zone offensive, en avant de la rondelle. Mise au jeu 5 pieds en arrière de la ligne dans la zone neutre; 2 Joueur, acceptant une passe de sa zone défensive à la zone neutre. Mise au jeu à l'endroit où la passe a commencé.

Si un joueur s'empare de la rondelle avec un gourlet brisé, arrêté et mise au jeu. Les joueurs peuvent être changés en tout temps pourvu que les remplaçés soient au banc quand les substitués entrent dans la partie. Sans quoi, mineure au substitut.

La rondelle peut être passée en avant, d'un joueur à son coéquipier dans n'importe quelle zone, mais un joueur ne peut traverser en avant de la rondelle la ligne bleue de la zone neutre pour aller dans la zone défensive et attendre la passe ou la rondelle. Il est toujours permis de pousser

La TOUX et le RHUME des Enfants se Passent du Soir au Matin

Merci! ne vous inquiétez pas quand un de vos petits enfants a un rhume ou la toux—achetez tout simplement une bouteille de MIXTURE BUCKLEY et mélangez-en avec une égale quantité de miel. Elle est rapide comme l'éclair! Une agréable petite dose donne des résultats évidents. Deux doses suffisent souvent pour guérir un mauvais rhume. N'oubliez pas—que la MIXTURE BUCKLEY vous débarrassera, vous ou votre enfant, d'un rhume, de la toux, de la grippe ou de la bronchite, tout aussi rapidement. Son action rapide comme l'éclair vous surprendra. Ne prenez pas de chances. Refusez les substituts. La Mixture Buckley est en vente partout.

NOTICE OF SALE

To Fred Durpeau, of the Parish of Saint Andre in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, Farmer, the heirs, executors and administrators of Aggie Durpeau, his wife, deceased, and to all others whom it doth or may in any wise concern:

NOTICE IS HEREBY GIVEN that there will be sold at public auction, in front of the Law Offices of John M. Keeffe, at Grand Falls, N. B., on Friday, the sixth day of April, A.D. 1934, at the hour of two o'clock in the afternoon, all that certain parcel of land known and distinguished as the north eastern half of Lot Number Six, in Tier One, Cyr Settlement, in the said Parish of Saint Andre, in the County of Madawaska aforesaid, containing fifty acres more or less, more particularly described in a Mortgage given by the said Fred Durpeau, and Aggie Durpeau, his wife, (since deceased), to me, the undersigned, Thomas Godreau, of the Parish of Saint Andre aforesaid, Farmer, which said Mortgage is duly registered in the Office of the Registrar of Deeds in and for the County of Madawaska aforesaid, in Book "R.2" of records, on Pages 54, 55, 56 and 57, inclusive, as Number 18349 TOGETHER WITH all the buildings improvements and appurtenances thereto belonging or appertaining.

The above sale will be made pursuant to a power of sale contained in the said mortgage, default having been made in the payment of the principal money and interest thereby secured.

Dated this first day of February, A. D. 1934. Thomas GODREAU, Mortgagee.

John M. KEEFFE, Solicitor for Mortgagee. 915-886v.

NOTICE OF SALE

IN THE SUPREME COURT, KING'S BENCH DIVISION. BETWEEN: Thaddee Couturier, Plaintiff, and Delina Ouellet and Odilon Dufour, Defendants.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that under and by virtue of the Writs of Fieri Facias to me directed and issued in the above suit and dated the first day of June, A. D. 1933, I have for want of goods and chattels, seized the lands hereinafter described as follows:—

"All that certain piece of land situated in the Town of Edmundston, bounded on the front by northern side of Canada Road so called, and measuring in width fifty five feet; on the upper side by land owned and occupied by Thaddee Couturier, on the lower side by land owned and occupied by Mack Dumont and Eddie Ouellet, and at the rear by a line parallel with said Canada Road or by land owned by Fraser Companies Limited"

Together with all buildings and appurtenances, belonging or in any manner appertaining thereto, and shall sell the same to satisfy the said Writs of Fieri Facias at public Auction in front of the Court House at the Town of Edmundston, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, at 1:30 o'clock in the afternoon, on Monday the Twenty-sixth day of February A. D. 1934.

Dated this Nineteenth day of January, A. D. 1934. John B. BELLEFLEUR, High Sheriff, Madawaska County 5105-26Janv.

La rondelle avec son patin excepté pour compter un point ou lorsque son gourlet est brisé. Pas plus de trois joueurs, y compris le gardien ne peuvent se trouver à la fois dans

Suite à la page 7